

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Le **Mercredi 21 mars 2012** à 18 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

**CONVOCAATION**

Date	15/03/2012
Affichage	15/03/2012

**NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	27	6

**THEME : FINANCES 9.**

**OBJET : CONSTITUTION  
D'UNE PROVISION POUR  
RISQUES ET CHARGES –  
BÂTIMENT DE LA SCHAPPE.**

**Etaient Présents :** POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, SIMOND Stéphane, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

**Etaient Représentés :**

MUSSON Pascal pouvoir à JIMENEZ Claude.  
NICOLOSO Alain pouvoir à BRUNET Pascale.  
ESTACHY Monique pouvoir à SIMOND Stéphane.  
FERRUS Christian pouvoir à SEZANNE Philippe.  
NUSSBAUM Richard pouvoir à ROUBAUD Sabin.

**Absents-Excusés :**

MUSSON Pascal, NICOLOSO Alain, ESTACHY Monique, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard.

**Secrétaire de Séance :** DJEFFAL Mohamed.





Rapporteur : Gérard FROMM.

Considérant que le provisionnement constitue l'une des applications du principe de prudence du plan comptable général ; qu'il s'agit d'une technique comptable qui permet de constater une diminution de valeur d'un élément d'actif, un risque ou bien une charge ; que, notamment, les provisions pour risques et charges doivent être constituées pour couvrir des risques précis quant à leur objet, mais dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise ;

Considérant que par délibération N°2010-087 en date du 31/03/2010 le conseil municipal de Briançon a opté pour le régime des provisions budgétaires ; que les opérations de dotations et de reprises des provisions constituent alors des opérations d'ordre budgétaires ; que ces opérations sont retracées au sein des chapitres globalisés d'ordre « Opérations d'ordre de transfert entre sections » 040 et 042 ; que d'un point de vue budgétaire et comptable, l'ordonnateur émet un mandat au compte 6815 « Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant » ou au compte 6875 « Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnels » et un titre à la subdivision intéressée du compte de provisions 15 « Provisions pour risques et charges (budgétaires) » pour constituer la dotation pour risques et charges ; que le trésorier municipal enregistre alors le mandat et le titre dans sa comptabilité budgétaire et débite dans sa comptabilité générale la subdivision intéressée du compte 68 par le crédit du compte de provisions 15 ;

Considérant qu'une provision pour risques et charges n'a qu'un caractère provisoire et doit être réajustée au fur et à mesure de la variation des risques et des charges ;

Considérant que, par acte notarié en date du 12 décembre 2007, la commune de Briançon a cédé à la SARL La Schappe de Briançon un ancien bâtiment industriel avec terrain attenant - Section AL N°145 et AR N°174 1, Rond Point du Queyras et Section AM N°372 et N°374 Chemin Vieux - pour un prix de vente de 2 501 672,00 euros ; que la somme de 2 millions d'euros a été payée comptant lors de la signature de l'acte ; que, en ce qui concerne le solde du prix de vente de 501 672 euros, la SARL La Schappe de Briançon s'est engagée à faire construire et à donner en paiement à la commune de Briançon un volume immobilier destiné à réaliser un espace muséal ;

Considérant que la SARL La Schappe de Briançon a été déclarée en cessation des paiements le 22 avril 2010 ; que la liquidation judiciaire de la SARL La Schappe de Briançon a été prononcée le 22 octobre 2010 ; que la commune de Briançon a été admise au passif de cette liquidation pour la somme de 501 672 euros au titre d'une dation en paiement dans l'immobilier à construire ;

Considérant que le Tribunal de commerce de GAP n'a constaté qu'une seule proposition de reprise sans conditions suspensives contraignantes mais avec un prix jugé trop modeste ; que, par conséquent, le Tribunal de commerce de GAP a décidé la vente aux enchères des biens appartenant à la SARL La Schappe de Briançon ; que le mandataire judiciaire a été chargé d'organiser l'adjudication des biens ; que le risque de non-recouvrement de cette créance apparaît réel ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la constitution sur l'exercice 2012 d'une provision pour risques et charges d'un montant de 501 672 euros au compte 15182 « Autres provisions pour risques (budgétaire) » pour couvrir le risque de non-recouvrement de la créance liée à la dation en paiement consentie par la commune de Briançon lors de la cession du bâtiment de La Schappe ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal délégué, à prendre toutes dispositions relatives à ce dossier et à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

TRANSMIS LE 27 MARS 2012

PUBLIÉ LE 27 MARS 2012

NOTIFIÉ LE 29 MARS 2012

Le Maire  
Gérard FROMM

